

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 avril 2019, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2019-04-064

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant au point *Affaires nouvelles* :

11.1 Autorisations requises pour les célébrations de la Fête nationale;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-065

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 28 février 2019.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault s'informe relativement aux travaux de restauration présentement en cours à l'édifice municipal. Elle mentionne avoir assisté à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 19 mars dernier au cours de laquelle la signature du contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans la cour de l'école a été autorisée. Ce projet se concrétisera au cours de l'été 2019 et bénéficiera notamment d'une aide financière de 10 000 \$ de la Caisse Desjardins des Chênes dont le versement s'effectuera sur une période de 2 ans. Elle dresse un bref bilan de la Fête de l'hiver dont les activités ont été fort appréciées et souligne la participation financière de l'organisme ComUnité pour la sortie à Vallée du Parc tenue dans le cadre de la semaine de relâche scolaire. Elle souligne que l'Association des Loisirs étudiera la possibilité d'offrir plus d'heures de patinage libre durant la semaine de relâche 2020 et la mise en place de recommandations visant le port du casque ainsi que l'équipement adéquat lors

de la pratique d'une activité. Elle poursuit en mentionnant qu'une personne a manifesté son intérêt pour l'activité *Le Jeudi de la chanson* qui connaîtra sa première édition en 2019, la fin de la saison de hockey mineur au Centre récréatif le 24 mars ainsi que la fin de l'activité billard prévue pour le 19 avril prochain. Elle termine son intervention en annonçant la possibilité de tenir l'activité *Ailes de poulet* à la mi-décembre au lieu de la mi-janvier et en précisant que les autorisations en lien avec les célébrations de la Fête nationale feront l'objet d'une résolution au cours de la présente séance.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne l'achat prochain de radios pour le Service de sécurité incendie qui seront également utilisés par les autres services afin de faciliter les communications au sein de la Municipalité. Il indique que le nouveau camion autopompe citerne devrait être prêt à l'utilisation au cours des prochains jours et souligne que les pompiers ont tenu une pratique avec les appareils respiratoires au cours de l'avant-midi. Il mentionne avoir assisté à un dîner-conférence de M. François-Philippe Champagne, ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités le 7 mars dernier en compagnie du conseiller Pier-Yves Chapdelaine, et ce, en remplacement du maire qui ne pouvait être présent à l'évènement. Il rappelle la présence obligatoire des représentants des organismes admissibles à une aide financière de la Caisse Desjardins des Chênes lors de l'assemblée générale annuelle de l'institution financière que se tiendra à Wickam le 17 avril prochain. Il termine son intervention en mentionnant la rencontre prévue avec l'agent-parrain de la Sûreté du Québec le 9 avril prochain et en rappelant l'importance de bien s'identifier lorsque que l'on porte plainte pour vitesse excessive dans les rues et rangs de la municipalité, et ce, dans le but de garantir un suivi de la plainte par les agents de la SQ.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne avoir assisté au dîner-conférence du ministre François-Philippe Champagne. Il souligne avoir réglé rapidement la plainte sur le déneigement du rang Ruisseau-Sud qui lui avait été acheminée et précise avoir assisté à la Fête de l'Hiver tenue le 9 mars dernier à laquelle plusieurs personnes ont participé. Il indique aussi avoir assisté à une présentation en lien avec un outil informatique qui permettra de réviser et bonifier grandement le plan municipal de sécurité civile. Il termine son intervention en soulignant la présence de nombreux débris sur le terrain de la propriété du 32, rue Principale.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne la tenue de l'assemblée générale annuelle et d'une assemblée régulière de ComUnité le 26 mars dernier pour lesquelles le conseiller Stéphane Mélançon fera un résumé lors de son intervention. Elle souligne s'être impliquée dans le choix du revêtement de plancher pour les travaux de restauration présentement en cours à l'édifice municipal et termine en indiquant qu'elle assistera à la prochaine réunion du Comité régional de la Famille de la MRC de Pierre-De Saurel prévue pour le 11 avril prochain.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David du 19 mars dernier pour laquelle le compte rendu a été fait plus tôt dans cette séance par la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault.

Le conseiller Stéphane Mélançon revient sur les deux assemblées de l'organisme ComUnité tenues le 26 mars dernier au cours desquelles il y a eu réélection des membres du conseil d'administration avec une modification de la durée du terme pour poste de présidente et de secrétaire, qui sera dorénavant de deux ans, et discussion sur les préparatifs en lien avec les célébrations de la Fête nationale.

M. le Maire mentionne avoir assisté à une réunion du Comité du Parc éolien Pierre-De Saurel au cours de laquelle il a été mentionné que les résultats des trois premiers mois de 2019 indiquent un record en ce qui concerne les vents. Il indique que les prévisions ont été dépassées de 3,6 % en janvier, 29,8% en février et 36 % en mars

Le vent mais aussi l'expérience avec les équipements ont contribué à ces excellents résultats. Il souligne également avoir assisté à la séance ordinaire de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre en compagnie du conseiller Gilles Hébert. Le goût accentué de chlore dans l'eau fournie par la Régie est aussi abordé brièvement.

Paiement des comptes

2019-04-066

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 67 418,74 \$ et de comptes payés pour un montant de 61 438,62 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois d'avril 2019.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 588-2019
(2019-04-067)

Règlement numéro 588-2019 visant à rendre applicables sur le territoire de de Saint-David certaines dispositions relatives au feu du règlement numéro RM-2017.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique le 21 août 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a alors décidé de ne pas appliquer certaines dispositions relatives au feu incluses au chapitre 6 de ce règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité est maintenant d'avis que les dispositions relatives au feu doivent être mises en place pour accroître la sécurité de la population;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 février 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du 5 mars 2019, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

ATTENDU QU'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le règlement numéro 588-2019 des règlements de cette municipalité soit adopté;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La mention *NON APPLICABLE* attribuée à certains articles du chapitre 6 concernant les nuisances du règlement numéro RM-2017 est retirée afin de les rendre applicables sur le territoire de Saint-David.

Cette modification s'applique aux articles suivants :

Article 6.1A.2 – Feu à ciel ouvert dans un lieu privé;

Article 6.1A.4 – Feu de bois, de branches, de feuilles et d'herbe coupée ;

Article 6.1A.5 – Fumée et odeur;

Article 6.1A.6 – Permis de brûlage;

Article 6.1A.8 – Mode d'extinction.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 2 avril 2019.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-04-068

Entente de collaboration dans le cadre du programme Secours adaptés

Considérant le projet d'entente de collaboration proposé par la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du programme Secours adaptés;

Considérant que ce programme est issu du plan d'action de la Politique régionale des aînés;

Considérant que cette entente vise la création d'un partenariat relativement au programme Secours adaptés sur l'ensemble du territoire de la MRC et à définir les modalités de collaboration pour l'ensemble des partenaires, soit :

- MRC de Pierre-De Saurel (MRC);
- Municipalités situées sur le territoire de la MRC (incluant les Services de sécurité incendie (SSI) de Saint-David, Saint-Ours et Saint-Roch-de-Richelieu);
- Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy (SPIUST);
- Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (Régies);
- Centre d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA);
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSS ME);

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité identifie une personne ressource responsable de l'entente;

Considérant que les membres ont pris connaissance dudit projet d'entente et s'en disent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil :

- approuve le contenu de l'entente de collaboration pour le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du programme Secours adaptés;
- autorise le maire et directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité;
- désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de personne-ressource responsable de l'entente pour la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-069

Renouvellement du contrat de support relatif au logiciel Conseil sans papier

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de support relatif au logiciel Conseil sans papier avec la compagnie ICO Technologies inc, pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} mars 2019 au coût de 800 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-070

Appui dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus

Considérant que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 27 avril prochain;

Considérant que l'organisme Transplant Québec sollicite la participation de la municipalité pour s'associer à la chaîne de sensibilisation au don d'organes et au don de tissus en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert sur le mât de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil s'engage auprès de Transplant Québec en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert sur le mât de l'hôtel de ville durant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-071

Soirée annuelle des bénévoles

Considérant que la municipalité désire souligner l'implication et le travail effectué par les bénévoles œuvrant sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu d'autoriser les frais rattachés à l'organisation d'un « 5 à 7 » pour souligner l'implication et le travail effectué par les bénévoles des différents organismes de la municipalité. Il est également résolu de tenir cet événement à la salle de l'Âge d'Or, le vendredi 12 avril prochain, et de nommer la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault responsable du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-072

Révision du plan municipal de sécurité civile

Considérant que la municipalité de Saint-David souhaite réviser son plan de sécurité civile notamment afin de le rendre conforme aux nouvelles exigences élaborées par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que la municipalité de Saint-David ainsi que les municipalités de Massueville, Saint-Aimé et Saint-Robert ont rencontré le représentant de la firme Prudent Groupe Conseil;

Considérant l'offre de services professionnels déposée par la firme Prudent Groupe Conseil consiste à mettre en place un processus de révision visant la mise à niveau et le rehaussement des plans de sécurité civile des municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David et Saint-Robert;

Considérant que l'offre déposée par la firme Prudent Groupe Conseil indique un coût de 6 943 \$ plus taxes pour la Municipalité de Saint-David et une somme de 795 \$ plus taxes pour les frais d'abonnement au portail de sécurité civile REZILIO pour l'année 2020;

Considérant que la municipalité de Saint-David a reçu une aide financière en lien avec des actions de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil retienne les services professionnels de Prudent Groupe Conseil pour la révision visant la mise à niveau et le rehaussement du plan de sécurité civile de Saint-David, au coût de 6 943 \$ plus taxes, et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents se rattachant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2019-04-073

Achat d'équipements de communication pour différents services

Considérant que la Municipalité souhaite améliorer les communications entre les différents services;

Considérant qu'une bonne communication entre les différents services s'avère d'une grande importance lors d'une situation d'urgence ou lors d'un sinistre;
Considérant que la municipalité de Saint-David a reçu une aide financière en lien avec des actions de préparation aux sinistres;

Considérant l'offre présentée par Groupe CLR pour la fourniture d'équipements de communication;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil retienne l'offre présentée par le Groupe CLR, au montant de 5 554,75 \$, prévoyant l'achat de quatre radios Motorola VHF et des équipements s'y rattachant et affecte cette dépense au poste 03-01000-003.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-074

Congrès 2019 de l'Association des chefs de service incendie du Québec

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 545 \$ excluant les taxes, et de participation du directeur du Service de sécurité incendie au congrès 2019 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité de conseillères et conseillers présents.

2019-04-075

Modification à l'entente numéro 2011-01 conclue avec la Régie intermunicipale de Pierreville – Saint-François-du-Lac

Considérant la modification à l'Entente numéro 2011-01 relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi-caserne) lors d'incendie demandée par la Régie intermunicipale de Pierreville – Saint-François-du-Lac;

Considérant que cette modification vise l'article 12 qui concerne le mode de répartition des coûts d'exploitation;

Considérant qu'une rencontre entre les représentants de la Régie et de la Municipalité a permis de faire le point sur cette demande;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil accepte de modifier, à compter du 19 avril 2019, le paragraphe d) de l'Article 12 de l'entente numéro 2011-11 relative à l'établissement des modalités d'entraide automatique (multi-caserne) lors d'incendie qui devra dorénavant se lire comme suit :

Le temps rémunéré débute en fonction de l'heure enregistrée à la suite de la mobilisation et se termine après la remise en état de l'équipement une fois de retour à la caserne. Le nombre d'heures minimal sera appliqué selon la politique salariale en vigueur en fonction de chaque organisation.

La rémunération de tous les membres d'une organisation qui répondront à un appel d'urgence dans le cadre de cette entraide automatique, mais qui seront excédentaires aux besoins requis, est payable par l'organisation qui requiert le service selon la politique salariale en vigueur de chaque organisation.

et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'Addenda modifiant l'article 12 de l'entente numéro 2011-11.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-076

Disposition d'un véhicule du Service de sécurité incendie

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition d'un camion autopompe citerne usagé pour son Service de sécurité incendie afin de remplacer le véhicule Ford 1978;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la vente du véhicule Ford 1978 à la personne qui aura présenté la meilleure offre excédant le prix de base établi à un montant de 2 500 \$ avant le 16 mai 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-077

Octroi du contrat pour travaux de pavage dans une partie du rang Sainte-Cécile

Considérant que la Municipalité de Saint-David désire réaliser des travaux de pavage dans une partie du rang Sainte-Cécile;

Considérant que les travaux de voirie prévus ont fait l'objet d'une demande d'appel d'offres comportant trois options;

Considérant que huit entreprises ont présenté des soumissions ;

Pavage Maska inc.	Option A : 236 511,01 \$
	Option B : 137 659,77 \$
	Option C : 374 170,79 \$

Smith Asphalte inc.	Option A : 227 880,45 \$
	Option B : 131 554,39 \$
	Option C : 359 434,84 \$

Construction et Pavage Portneuf inc.	Option A : 225 369,40 \$
	Option B : 131 298,86 \$
	Option C : 356 668,26 \$

Eurovia Québec Construction inc.	Option A : 239 064,18 \$
	Option B : 140 649,15 \$
	Option C : 379 713,33 \$

Sintra inc.	Option A : 216 894,59 \$
(Région Mauricie/Centre du Québec)	Option B : 126 529,42 \$
	Option C : 343 424,01 \$

Danis Construction inc.	Option A : 311 400,00 \$ Option B : 179 576,00 \$ Option C : 490 976,00 \$
Pavage Drummond inc.	Option A : 216 802,74 \$ Option B : 125 071,81 \$ Option C : 341 874,54 \$
Pavco inc.	Option A : 273 525,53 \$ Option B : 160 183,17 \$ Option C : 433 708,70 \$

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation préparées par l'ingénieur Luc Brouillette ;

Considérant que les garanties fournies par le plus bas soumissionnaire ne sont pas conformes aux exigences prévues dans les documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour les travaux de pavage dans une partie du rang Sainte-Cécile, (option B) du bordereau de soumission, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec), au montant de 126 529,42 \$ incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-01000-002. Il est également mentionné que les documents d'appel d'offres et la résolution accordant le contrat constituent les documents contractuels.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-078

Appel d'offres sur invitation pour l'aménagement d'un système de protection incendie au Centre récréatif

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil demande des soumissions pour l'aménagement d'un système de protection incendie dans une partie **du Centre récréatif de Saint-David situé au 25, rue Théroix à Saint-David.**

Les soumissions dans des enveloppes scellées et clairement identifiées portant la mention « Système de protection incendie » seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles, Saint-David (Québec), J0G 1L0, **jusqu'à onze heures (11 h), heure à l'horloge de la municipalité, le mardi, 30 avril 2019.** Les enveloppes seront ouvertes au même endroit, à la même date et à la même heure. Toute soumission reçue après cette date sera refusée.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire du Québec et payable à la municipalité de Saint-David, pour un montant égal à dix pour cent (10 %) de la soumission. Un cautionnement de soumission de la même valeur émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Autorité des marchés financiers sera aussi accepté. Ce cautionnement devra être valide pour une période de trente jours de la date d'ouverture des soumissions.

Toutes les soumissions devront être présentées conformément aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1).

Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction ainsi qu'aux conditions générales du projet sur les qualifications. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requises.

La Municipalité de Saint-David ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie seulement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-079

Contrat pour travaux extérieurs de peinture à la caserne

Considérant les travaux de peinture à la caserne prévus au budget municipal 2019;

Considérant l'offre de service soumise par PEINTURES ARC-EN-CIEL inc. pour les travaux prévus;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde à PEINTURES ARC-EN-CIEL inc. le contrat pour les travaux de peinture extérieure requis aux murs, aux portes et au toit de la caserne, au montant de 5 257,35 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-080

Demande de consentement municipal soumis par Hydro-Québec

Considérant les travaux de modification du réseau électrique existant prévus dans une partie du rang de la Rivière-David et une partie de la rue Principale,

Considérant la demande de consentement municipal soumise par Hydro-Québec à la municipalité;

Considérant les informations relatives à ce dossier obtenues par l'inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le consentement municipal lié au projet YKA 233 et YKA 234 – DRS-026006 soumis par Hydro-Québec et désigne l'inspecteur municipal pour signer tout document en lien avec ce consentement municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-081

Contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées conclu avec la firme Aquatech arrive à échéance le 1^{er} mai prochain;

Considérant que la firme Aquatech a informé la Municipalité que les conditions du prochain contrat demeurent les mêmes que le contrat en cours mais que le montant forfaitaire ainsi que les taux horaire et kilométrique seront indexés au 1^{er} janvier 2020 suivant l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada, de la province de Québec;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées de Saint-David avec la firme Aquatech pour une période d'un an à compter du 1^{er} mai 2019, aux conditions énoncées et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-04-082

Autorisations requises pour la tenue de la Fête nationale

Considérant les demandes relatives aux célébrations de la Fête nationale du 23 juin prochain soumises verbalement par la présidente de l'organisme ComUnité;

Considérant que ComUnité demande l'assistance de deux pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors du feu de joie, soit de 22 h à 2 h;

Considérant que des feux d'artifice sont au programme des activités;

Considérant la fermeture de la rue Thérroux, de 16 h à 2 h, souhaitée par ComUnité pour accroître la sécurité des gens lors des festivités;

Considérant que ce Conseil peut autoriser à faire un feu pour un événement spécifique aux conditions qu'il jugera opportun;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise l'organisme ComUnité à tenir les festivités de la Fête nationale sur le terrain du Centre récréatif de Saint-David, à y faire un feu de joie et à y présenter des feux d'artifice sous la supervision d'un artificier. Il est également résolu d'autoriser la présence de deux pompiers volontaires pour assurer la sécurité lors du feu de joie ainsi que la fermeture de la rue Thérroux de l'intersection de la rue de la Rivière-David jusqu'à proximité du HLM pour la tenue des célébrations du 23 juin prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2019-04-083

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière